



Message de l'AFAPDP à l'attention du Réseau ibéro-américain de protection des données personnelles (REDIPD)

10^{ème} rencontre du REDIPD – 22 octobre 2012 – Punta del Este

Bonjour à tous,

Merci de me donner l'occasion d'intervenir devant la conférence ibérique. Je voudrais remercier d'abord Jacqueline PESCHARD. Jacqueline est venue nous rendre visite à la CNIL en juillet dernier pour découvrir notre institution, pour découvrir également la Commission d'accès aux documents administratifs française.

Lors de cette visite, nous avons pensé ensemble à cette proposition de faire intervenir la Présidente de la CNIL, mais au-delà de cela, plutôt, la Secrétaire générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles devant votre conférence ibérique. Je voudrais la remercier, parce que cette proposition témoigne d'une volonté de coopération, d'une proximité entre nous.

Proximité entre nous : qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le réseau francophone comme le réseau ibérique partagent cette idée que les données personnelles, c'est bien sûr des enjeux économiques, mais c'est aussi la présence d'un individu. C'est une approche humaniste de ces données personnelles.

Au moment où il y a une concurrence internationale extrêmement forte sur l'encadrement des données personnelles, il est très important que ces deux réseaux portent une voix commune, et portent cette présence de l'individu au cœur des données personnelles et des enjeux économiques qui se dessinent.

Que pouvons-nous faire ensemble ? Il faut que nous réalisons d'abord que, dans le fond, nous travaillons sur les mêmes sujets, nous nous intéressons aux mêmes sujets, et finalement nous pratiquons un peu la même chose : nous dialoguons entre nous, nous échangeons des expériences, ... Il est très intéressant que les deux réseaux échangent et confrontent ces expériences ensemble.

Nous pourrions, et nous allons continuer à le faire, échanger des experts entre nous. Nous pourrions peut-être aussi mutualiser ce qui fait une des excellences de la CNIL et de la Francophonie, c'est cette expertise technique. Nous venons de mobiliser cette expertise technique à l'occasion d'une grande étude sur Facebook, sur Google. Nous pourrions peut-être mutualiser cette expertise au profit d'autres autorités, et notamment les autorités ibériques.

Et puis évidemment, **notre horizon, ce sont les standards internationaux** que la conférence de Madrid a élaboré il y a quelques années, et qui pourraient constituer notre cadre universel et commun de référence. Cette coopération entre les autorités de régulation est absolument indispensable parce qu'elle est notre réponse à la mondialisation. La mondialisation, c'est bien sûr l'économie, mais c'est aussi la capacité des autorités de régulation à travailler plus entre elles, et à échanger plus entre elles.

Merci à tous et à très bientôt.

Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France

Secrétaire générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)